

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(21) Numéro de dépôt: **88420052.8**

(51) Int. Cl.4: **A 47 C 31/00**

(22) Date de dépôt: **18.02.88**

(30) Priorité: **24.02.87 FR 8702611**

(43) Date de publication de la demande:
14.09.88 Bulletin 88/37

(84) Etats contractants désignés: **DE ES GB IT NL**

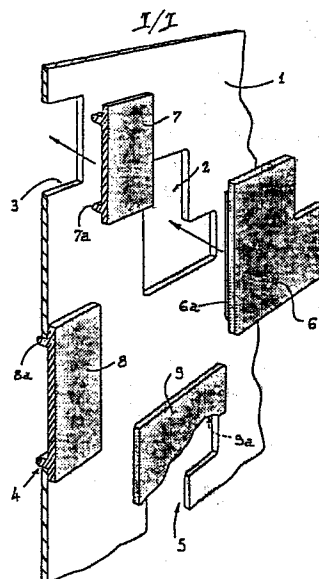
(71) Demandeur: **Massonnet, Henry**
F-01760 Nurieux-Volognat (FR)

(72) Inventeur: **Massonnet, Henry**
F-01760 Nurieux-Volognat (FR)

(74) Mandataire: **Karmin, Roger et al**
Cabinet MONNIER 150, cours Lafayette
F-69003 Lyon (FR)

(54) **Sièges ou analogues pourvus d'un élément décoratif amovible.**

(57) La paroi (1) comporte au moins une ouverture (2-5) propre à recevoir un élément décoratif (6-9) réalisé sous la forme d'une plaquette dont la surface en profil en plan est supérieure à celle de l'ouverture correspondante. La face non apparente de la plaquette est pourvue d'un cordon (6a-9a) qui s'encliquette dans l'ouverture correspondante de la paroi (1).



Description

La présente invention est plus particulièrement, bien que non exclusivement, relative à la décoration des sièges ou autres articles d'ameublement.

Dans bien des cas, lesdits articles sont maintenant réalisés par moulage d'une résine synthétique, de manière qu'ils puissent être obtenus à bon marché et qu'ils présentent des qualités de longévité importantes, même s'ils restent à l'extérieur exposés aux intempéries.

Il est évident que les décorations réalisées par moulage par injection ou autre sur un article sont, dans la très grande majorité des cas, de la même couleur que celle de l'article en question, de telle sorte qu'elles passent inaperçues. On connaît des méthodes pour injecter des parties de couleurs différentes sur les parois d'une pièce, mais une fois que ces parties décoratives sont en place, il n'est plus possible de les extraire pour éventuellement les remplacer par d'autres parties de couleurs ou de formes différentes. La décoration des sièges ou autres articles en matière plastique injectée est donc très limitée actuellement.

La présente invention a pour but de permettre la réalisation d'une décoration amovible sur au moins l'une des parois d'un siège ou analogue.

A cet effet, l'une au moins des parois de l'article est pourvue d'au moins une ouverture propre à recevoir un élément décoratif, réalisé sous la forme d'une plaquette dont la surface en profil en plan est supérieure à celle de l'ouverture et qui comporte des moyens d'être assujettie à cette dernière.

Dans un mode d'exécution préféré de la disposition qui précède, la face non apparente de la plaquette est pourvue d'un cordon qui s'encliquette dans l'ouverture.

Le dessin annexé, donné à titre d'exemple, permettra de mieux comprendre l'invention, les caractéristiques qu'elle présente et les avantages qu'elle est susceptible de procurer :

La figure unique du dessin illustre comment des éléments de décoration amovible peuvent être associés à des ouvertures ménagées dans l'une des parois d'un article tel qu'un siège.

A cet effet, on pratique dans au moins l'une des parois 1 d'un article au moins une ouverture qui la traverse de part en part et plus particulièrement, on réalise une multiplicité d'ouvertures 2, 3, 4 et 5 identiques ou différentes de manière que la paroi 1 présente un aspect particulier.

On peut se contenter de la décoration réalisée au moyen des ouvertures 2 à 5, la paroi 1 se présentant alors sous forme perforée.

Mais, pour répondre à certains desiderata des utilisateurs, on prévoit suivant l'invention d'associer auxdites ouvertures des éléments décoratifs référencés 6 à 9, prévus amovibles et se présentant chacun sous la forme d'une plaquette à profil en plan quelconque mais supérieur à celui des ouvertures correspondantes. Leur face non apparente est pourvue de moyens d'assujettissement quelconques à l'ouverture correspondante.

A cet effet, chacun des éléments 6, 9 est pourvu

sur sa face non apparente d'un cordon respectivement 6a, 7a, 8a et 9a de profil en plan semblable à celui de l'ouverture correspondante et propre à s'encliqueter élastiquement par rapport aux bords desdites ouvertures.

On peut prévoir pour la plaquette, à condition que son profil en plan soit supérieur à celui de l'ouverture correspondante, des formes tout à fait différentes et susceptibles de constituer un motif décoratif global dont les couleurs peuvent varier par simple remplacement des plaquettes par d'autres de forme ou de couleur différente.

On comprend aisément que tout technicien connaît la manière de réaliser les cordons considérés de manière qu'ils puissent s'ajuster et se maintenir dans les ouvertures avec la possibilité de les extraire lorsque désiré. Par exemple, les éléments décoratifs 6 à 9 peuvent être réalisés en une matière telle que le polyéthylène haute pression ou le polypropylène. Lorsque la matière utilisée présente une grande rigidité, il est connu par l'homme du métier de réduire le cordon à de simples dents s'encliquetant par rapport aux bords des ouvertures et susceptibles d'être dégagées à la main pour extraire lesdites plaquettes de leurs ouvertures.

Il doit d'ailleurs être entendu que la description qui précède n'a été donnée qu'à titre d'exemple et qu'elle ne limite nullement le domaine de l'invention dont on ne sortirait pas en remplaçant les détails d'exécution décrits par tous autres équivalents. De même, la décoration décrite ci-dessus peut être appliquée sans sortir du domaine de l'invention à la paroi de tout article autre qu'un siège.

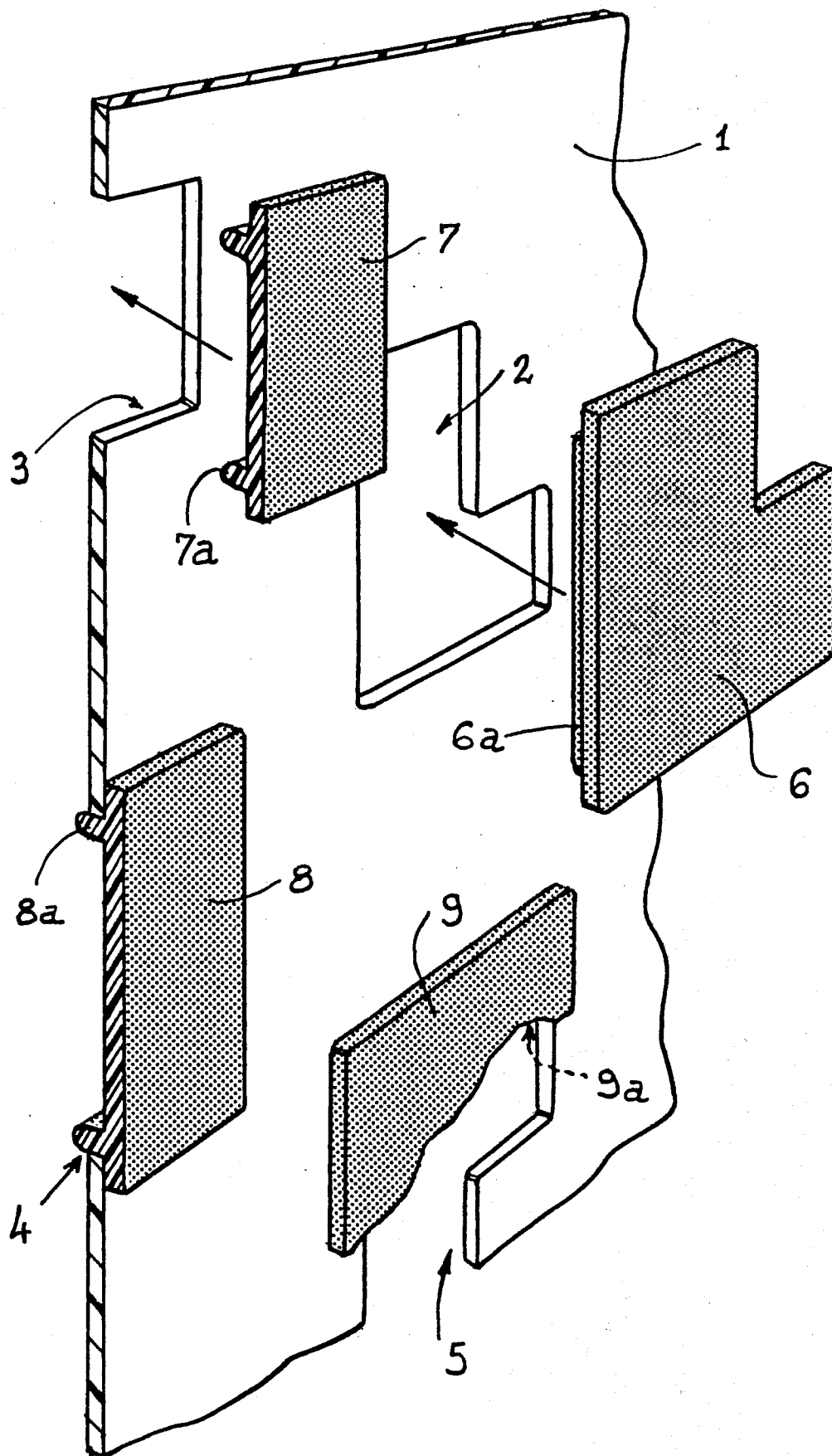
Revendications

1. Siège ou analogue, caractérisé en ce qu'au moins l'une (1) de ses parois est pourvue d'au moins une ouverture (2-5) propre à recevoir un élément décoratif (6-9) réalisé sous la forme d'une plaquette dont la surface en profil en plan est supérieure à celle de l'ouverture correspondante et comporte des moyens (6a, 9a) d'être assujettie à cette dernière.

2. Siège suivant la revendication 1, caractérisé en ce que chaque plaquette (6-9) est pourvue de moyens d'encliquetage (6a-9a) par rapport aux bords de l'ouverture (2-5) correspondante.

3. Siège suivant la revendication 2, caractérisé en ce que la face non apparente de la plaquette (6-9) est pourvue d'un cordon (6a-9a) qui s'encliquette dans l'ouverture correspondante (2-5) de la paroi (1).

0282422





Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numero de la demande

EP 88 42 0052

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl.4)
X	US-A-4 186 966 (HARDER) * Colonne 2, lignes 33-39; colonne 2, ligne 65 - colonne 3, ligne 27; figures 1-3 *	1	A 47 C 31/00
X	US-A-3 979 796 (MACDONALD) * Colonne 2, lignes 23-68; figures 1,6-8 *	1,2	
X	US-A-3 903 573 (WILSON) * Colonne 3, ligne 34 - colonne 6, ligne 21; figures 1-6 *	1-3	
X	FR-A-2 454 780 (CHRYSLER FRANCE) * Page 3, lignes 3-38; figures 1,2,4 *	1,2	
X	DE-B-2 731 397 (KLEMUSCH) * Colonne 2, ligne 36 - colonne 4, ligne 12; figures 1-4 *	1,2	
X	US-A-4 534 088 (RICKE) * Colonne 1, ligne 66 - colonne 3, ligne 6; figures 1-4 *	1,2	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.4)
X	FR-A-2 492 018 (NISSAN MOTOR CO. LTD) * Page 4, ligne 32 - page 5, ligne 25; figure 2 *	1,2	A 47 C A 47 B A 47 D F 16 B
P,X	US-A-4 652 048 (NAZAR) * Colonne 2, lignes 39-50; figures 3,4 *	1,2	
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 31-05-1988	Examineur BELTZUNG F.C.
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire			